

Arrêté

relatif au budget de fonctionnement de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg pour l'année 2025

L'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg

Vu les articles 58 al. 1 let. g, 59 al. 2 et 74 du Statut des corporations ecclésiastiques catholiques du canton de Fribourg du 14 décembre 1996 ;

Vu le rapport du Conseil exécutif du 22 octobre 2024 ;

Vu le rapport de la Commission de gestion du 6 novembre 2024 ;

Sur la proposition du Conseil exécutif,

Arrête :

Art. 1 Dissolution de réserves

La réserve « Archives » est partiellement dissoute de CHF 150'000.00.

La réserve « Registres paroissiaux » est dissoute de CHF 36'000.00.

La réserve « Informatique » est dissoute de CHF 65'000.00.

Le fonds « Service Formation » est utilisé pour CHF 30'000.00.

Art. 2 Budget 2025

¹ Le budget de fonctionnement de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg (la Corporation cantonale) pour l'année 2025 est approuvé.

² Il présente les résultats suivants :

- Charges totales de la Corporation cantonale	CHF 29'105'235.00
- Charges de la Catégorielle de la Corporation cantonale	CHF 12'666'795.00
- Produits de la Catégorielle de la Corporation cantonale	CHF 1'799'200.00
- Produits divers de la Catégorielle	CHF 833'974.40
- Dissolution de réserves et fonds	CHF 281'000.00

Art. 3 Contributions des paroisses

Les besoins budgétaires qui ne sont pas couverts par d'autres ressources pour assurer le financement des tâches supraparoissiales s'élèvent dès lors à CHF 9'752'620.60. Ils sont couverts par les contributions des paroisses.

Art. 4 Exécution de l'arrêté

¹ Le Conseil exécutif est chargé de l'exécution du présent arrêté.

² En vertu de l'article 59 alinéa 2 Statut, il est soumis au référendum facultatif des paroisses dès la publication dans la Feuille officielle.

Donné en Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg, le 14 décembre 2024.

Le Président :
Bernhard Urs Altermatt

La Secrétaire :
Nathalie Lehmann